

Programme de formation pratique PERMIS A2

Motocyclettes avec ou sans side-car :

- puissance maxi 35 kW (47 CV), rapport poids/puissance maxi 0.2 kW/kg

La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance.

Pré-requis

Avoir minimum 18 ans

Conditions pour obtenir le permis de conduire A2

Avoir minimum 18 ans

Puissance autorisée

Le permis A2 autorise la conduite de toutes les motocyclettes dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/ poids n'excède pas 0,2 kilowatt par kilogramme. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW (100ch)

Equivalences permis A2

Le permis A2 donne les équivalences A1, AM (ex BSR) La catégorie A du permis de conduire, obtenue avant le 1er mars 1980, ou les catégories A 2 ou A 3, obtenues entre le 1er mars 1980 et le 31 décembre 1984, autorise la conduite de toutes les motocyclettes.

Conditions requises pour passer les épreuves du permis A

Vous devrez justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route. Si vous êtes titulaire du permis A1 (AL avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures, dont 5 sur piste et 10 sur route.

Epreuves théoriques

Vous devez passer l'épreuve théorique moto.

L'épreuve théorique moto : vérifie que vous possédez les connaissances nécessaires pour pouvoir vous déplacer en sécurité parmi les autres usagers. L'examen se déroule dans un centre agréé par le ministère de l'intérieur et dure environ une heure.

Vous devez pour réussir l'examen répondre, sur tablette numérique, correctement au minimum à 35 questions sur 40.

Examen pratiques du permis moto

L'épreuve pratique : comporte deux phases :

1. L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Elle a pour rôle de vérifier que vous maîtrisez le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée. Elle permet également de savoir si vous connaissez les risques liés à la conduite d'une motocyclette. Cette phase dure 15 minutes.
2. L'épreuve en circulation, dure 30 minutes. Cette épreuve vise à vérifier l'acquisition de compétences pour vous déplacer en sécurité et partager l'espace avec les autres usagers.

E2CR BERTRAND – SAS Ophel&Sab

□ 138 Rue des martyrs de la résistance 76150 MAROMME □ 0235762871

□ e2cr.bertrand@gmail.com – Agrément E1707600150

□ 32 Rue delphin Quemin – 76710 MONTVILLE □ 0235334350

□ e2crbertrand@orange.fr Agrément n°E1707600160

– Siret 828 234 682 RCS Rouen